

Recommandations

Introduction

L'aquaculture est en plein développement dans de nombreux pays méditerranéens. L'activité y est le plus souvent perçue comme nouvelle et venant au secours d'une pêche en déclin. Elle se concentre sur quelques espèces à haute valeur commerciale comme le loup et la daurade, ou sur des activités traditionnelles comme la mytiliculture...

Ce développement entraîne un certain nombre de problèmes complexes d'ordre environnemental, socio-économique ou relatifs à l'accès à la ressource, qui peuvent mettre en cause sa pérennité et sa durabilité. Ils sont liés à la question fondamentale de l'utilisation du territoire et s'avèrent particulièrement difficiles quand il s'agit d'une bande côtière caractérisée tant par sa richesse naturelle que par une pression démographique croissante.

L'atelier qui s'est tenu du 25 au 27 Juin 2005 à Sidi Fredj, près d'Alger, a été conçu comme une étude de cas valable pour l'ensemble du bassin Méditerranéen.

Il s'adressait prioritairement au secteur aquacole algérien (producteurs, investisseurs, décideurs, encadrement institutionnel) mais a rassemblé toutes les parties prenantes du développement durable au niveau international : universitaires, chercheurs, étudiants, administratifs aux divers niveaux national, régional et local, producteurs et investisseurs, représentants de la société civile, organisations non gouvernementales et organisations internationales (UNEP/MAP/CAR-ASP, UICN Méditerranée).

Les recommandations formulées par ce groupe dessinent les contours d'une aquaculture durable, c'est-à-dire écologiquement acceptable, socialement juste et économiquement viable. Organisées en *Principe fondamental*, *Stratégie*, *Approche intégrée* et *Outils*, elles s'articulent de manière transversale autour de trois principes fondamentaux : le renforcement des bases scientifiques, l'amélioration de la gouvernance, et la prise en compte du principe de précaution.

1- Principe fondamental

Le Groupe reconnaît que le développement durable de l'aquaculture repose sur les principes de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources. Le Groupe recommande de :

- prendre conscience et prendre en considération le fait que l'implantation d'une exploitation aquacole a des impacts au niveau de l'environnement local;
- s'assurer d'une gestion durable des ressources utilisées pour l'alimentation des organismes en élevage (farine et huile de poisson, krill, artémia, et autres);
- s'assurer d'une gestion durable des ressources dans le cas où elles sont pêchées pour leur mise en élevage/culture (naissain, larve, alevins, adultes), améliorer et renforcer en particulier les mesures de suivi et de contrôle;
- favoriser la domestication de souches locales;
- encourager l'utilisation des espèces locales ou déjà acclimatées dans le cas de repeuplement de barrage;
- appliquer le principe de précaution à l'introduction d'espèces allochtones (espèces d'élevage et espèces associées);

2- Stratégie

Le Groupe considère que le développement d'éléments stratégiques est une condition préalable. Il recommande de :

- concevoir de manière participative, une stratégie reconnaissant la place de l'aquaculture dans l'occupation du territoire, y compris maritime (au plan national, local et au plan des différents niveaux intermédiaires);
- promouvoir les principes de précaution et de préservation de l'environnement via des outils de gestion adaptés, notamment les études et le suivi des impacts environnementaux de l'aquaculture, ainsi que le suivi des milieux littoraux;
- diversifier les productions tant au plan des espèces destinées à l'alimentation (algoculture, conchyliculture, poissons et leurs produits

- transformés comme les plats préparés, filets, ...) que des produits dérivés (cosmétiques ou industrie pharmacologique);
- favoriser la création d'entreprises variées (en taille, type d'activité et de commercialisation) via un dispositif incitatif et d'accompagnement responsabilisant;
 - favoriser et cibler les niches commerciales à valeur ajoutée (labels) et promouvoir le développement du marché local ou national (proximité);
 - valoriser l'image de l'aquaculture à partir des exemples et des évolutions observées de l'aquaculture durable et intégrée.
 - mettre en place un dispositif cohérent et dynamique pour une aquaculture durable nationale en simplifiant les procédures, valorisant et développant la recherche et en stimulant une approche intégrée au plan administratif;

3- Approche intégrée

Le Groupe reconnaît que l'aquaculture durable repose sur trois piliers indissociables qui sont écologiquement acceptable, socialement juste et économiquement viable ; par conséquent il recommande une approche intégrée qui inclut les divers éléments constituant le cadre de l'aquaculture. Il recommande de :

- coordonner par l'administration, la planification de l'espace littoral reconnaissant la place de chaque secteur d'activité, incluant l'aquaculture aux différents niveaux administratifs et géographiques appropriés (les régions et le national);
- favoriser les synergies au niveau local sur la base d'une démarche participative comportant des consultations préliminaires des acteurs du développement ainsi que des actions de partenariat avec tous les secteurs concernés (agriculture, aquaculture, environnement, pêche, tourisme et autres);
- reconnaître la profession d'aquaculteur en statuant sur les différents métiers et emplois de la branche, incluant aussi bien le cadre légal que le processus d'évolution par la formation; harmoniser la place de l'entreprise en l'insérant dans le cadre des petites et moyennes entreprises (PME-PMI), en identifiant notamment les passerelles et correspondances avec d'autres activités comparables, pour en faciliter l'intégration économique, vis-à-vis des assurances et régimes sociaux en particulier;

- appliquer le principe de précaution et valoriser d'autant plus les écosystèmes hôtes qu'ils sont fragiles et extrêmes, comme par exemple dans le cas de l'aquaculture saharienne;
- sélectionner les sites d'implantation des cages d'élevage en mer sur la base de critères validés par l'expérience et la littérature scientifique portant sur des paramètres techniques (distance vis-à-vis des espèces sensibles, vulnérables ou protégées, profondeur, courantologie et autres), afin de minimiser les impacts négatifs sur le milieu;
- favoriser dans les aires protégées (y compris marines), le développement d'une aquaculture durable et respectueuse de l'environnement, de manière à optimiser une valeur ajoutée s'exprimant aussi bien en termes de développement social pour les populations locales que de qualité de production;
- valoriser les initiatives privées et développer la recherche scientifique sur l'effet réserve, l'enrichissement du milieu lié à la présence de cages et l'interaction avec des récifs artificiels;
- développer en milieu continental, une aquaculture intégrée respectueuse des ressources hydriques, combinant élevage aquatique et irrigation afin de protéger, économiser et gérer durablement l'eau;
- favoriser l'emploi local et valoriser le patrimoine culturel maritime local et national, en particulier en facilitant les transferts de compétence et d'emploi entre les secteurs pêche et aquaculture;
- favoriser l'intégration de la parité par une démarche prenant en considération le travail des femmes et en respectant le principe d'égalité d'opportunité et d'égalité des chances;
- favoriser et renforcer au sein de la profession, la structuration des organisations socioprofessionnelles, aux niveaux des producteurs (verticalement jusqu'au niveau interprofessionnel de la filière) puis au niveau intersectoriels (horizontalement);

4 – Outils

Le Groupe estime qu'aux éléments de stratégie correspondent des outils qui permettent de les mettre en application. Il recommande de :

- systématiser l'étude d'impact environnemental et le suivi des réalisations comme outils de gestion durable; à ce titre, et surtout en raison du coût prohibitif lié à la haute technologie requise (études de courantologie,

sédimentologie, et autres), la prise en charge devra être partagée entre les Pouvoirs Publics et la profession, selon leurs responsabilités spécifiques;

- imposer pour les structures à terre (écloseries, pré grossissement), un traitement de l'eau avant l'exploitation (ozone, UV et autres) ainsi que des rejets (biofiltres, circuits fermés) afin de répondre aux exigences minimales de qualité de l'eau et de biosécurité
- valoriser l'exploitation de la chaîne trophique (poissons, coquillages, algues et autres) en développant une production intégrée, notamment de manière à non seulement rentabiliser l'espace/volume utilisé mais aussi et surtout à favoriser un traitement biologique des apports en nutriments de l'exploitation, améliorant la qualité des eaux tout en diversifiant la production;
- bénéficier d'un dispositif public de contrôle et de suivi décentralisé de la qualité des milieux et des productions, particulièrement dans le cas des élevages des coquillages et des résidus d'antibiotiques pour les poissons (enjeux sanitaires et commerciaux);
- stimuler et poursuivre la recherche et les applications sur les sources protéiques et lipidiques de substitution utilisées dans l'alimentation des poissons, en valorisant notamment toutes les sources locales, agricoles et/ou marines (algues);
- développer les collaborations multilatérales et l'intégration dans des programmes internationaux en liaison avec les différents domaines de l'aquaculture durable afin de définir et de renforcer une stratégie ainsi que des moyens de recherche nationaux sur l'aquaculture durable;
- renforcer la recherche nationale et internationale (financement public, dispositifs publics - privés) en particulier sur la valorisation des espèces autochtones d'intérêt aquacole (maîtrise des cycles biologiques);
- adhérer et participer à des programmes internationaux de conservation des souches génétiques sauvages;
- renforcer et harmoniser le dispositif de formation pour le secteur, que ce soit au niveau de l'encadrement scientifique et administratif (formations directes et formation de formateur), que des mesures incitatives financières à la formation ; valoriser les processus d'échange régionaux, d'actualisation des connaissances ou encore de comparaison d'expérience;

- mettre à la disposition des professionnels et décideurs une information fiable et facile pour l'exploitation ; par exemple des outils de monitoring, de planification et d'orientation (système d'information géographique SIG) ;
- regrouper en un même lieu les procédures à suivre pour l'installation d'une entreprise aquacole en instaurant notamment le guichet unique, de façon à simplifier les procédures d'accès à l'activité;
- mettre en place des mesures d'accompagnement des entreprises, particulièrement dans les questions d'ordre foncier et d'occupation du Domaine Public Maritime, des études d'impact et autres aspects institutionnels, pour sécuriser l'investissement privé;
- développer des outils d'aide à la décision et à l'installation à destination de tous les acteurs concernés par le développement aquacole (administration, collectivité, entrepreneurs), sous forme de brochures et documents descriptifs des procédures;
- généraliser l'analyse marketing permanente (administration, collectivité, entreprise) pour un positionnement socioéconomique durable, en valorisant les avantages compétitifs, la différenciation des produits ainsi que la diversification des productions de manière à répondre aux attentes du marché, à tous les niveaux ciblés, international, national, local;
- développer des dispositifs incitatifs pour la profession (administration) et des actions de communication et d'information (profession) afin de promouvoir, valoriser les productions aquacoles durables.